

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 202 rapportant les arrêtés n° 651 du 9 août 1943 et 611 du 7 octobre 1944.

n° 202

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 651 du 9 août 1943 plaçant en résidence forcée à Obock pour une durée de dix ans le nommé Yassin Abdallah Roble Doale

Vu la requête présentée par Yassin Abdal lah Roble, en date du 26 janvier 1946

Vu le rapport de renseignements généraux n° 492 du chef de la Sûreté générale

Vu la décision n° 611 du 7 octobre 1944 accordant une allocation de 300 francs par mois à Yassin Abdallah Roble.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont rapportés les arrêtés n° 651 du 9 août 1943, plaçant en résidence forcée à Obock le nommé Yassin Abdallah Roble, et n° 611, du 7 octobre 1941, lui accordant une allocation mensuelle de 309 francs. Art. 2.— Le commandant de cercle de Tadjourah est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.